

## PRIX D'EXCELLENCE DE L'AMÉCO 2020

Les Prix d'excellence de l'AMÉCO reconnaissent la qualité du travail de ses membres à travers leurs artisans, citoyens canadiens ou résidant au Canada. Ces prix mettent en valeur les contenus en évaluant leur richesse, le respect des règles dans les genres journalistiques, la qualité de l'écriture ou du montage et la recherche de la beauté dans la présentation.

Les Prix d'excellence de l'AMÉCO 2020 seront attribués par des jurys selon les catégories déterminées par le Conseil d'administration de l'AMÉCO.

### LES CATÉGORIES

Au nombre de dix, les catégories retenues par le Conseil d'administration pour l'année 2020 sont : 1) Opinion; 2) Dossier; 3) Entrevue ou portrait; 4) Chronique; 5) Nouvelle ou reportage d'intérêt régional; 6) Nouvelle ou reportage d'intérêt national ou international; 7) Réflexion; 8) Mise en pages d'une publication imprimée ou électronique; 9) Émission de radio; 10) Production audiovisuelle.

### DÉFINITION DES CATÉGORIES

- 1) **Opinion** : texte où s'exprime le point de vue de la direction ou du journaliste sur des sujets liés à l'actualité. Dans cette catégorie, on retrouve diverses formes d'écrits : éditorial, billet, liminaire, point de vue, opinion libre, commentaire libre, critique.
- 2) **Dossier** : maximum de cinq articles d'une même parution, incluant la page de présentation s'il y a lieu, traitant d'un même thème, par un ou plusieurs auteurs.
- 3) **Entrevue ou portrait** : entrevue avec une personne ou portrait d'un individu, vivant ou non.
- 4) **Chronique** : sur une base régulière, trois chroniques de trois numéros différents, du même auteur, et qui traitent d'un sujet dans un secteur particulier.
- 5) **Nouvelle ou reportage d'intérêt régional** : article traitant de faits réels, en provenance d'une région donnée (ex. : paroisse, diocèse, ville). Cet article pique la curiosité, n'exprime pas d'opinions, offre de l'intérêt pour les gens d'une région donnée, traite d'un sujet qui nécessite une présence sur place ou qui est fait à partir d'une source écrite ou orale.
- 6) **Nouvelle ou reportage d'intérêt national ou international** : article traitant de faits réels, en provenance du Québec ou d'autres provinces du Canada, ou d'un pays autre que le Canada. Cet article pique la curiosité, n'exprime pas d'opinions, offre de l'intérêt pour les gens d'ici, traite d'un sujet qui nécessite une présence sur place ou qui est fait à partir d'une source écrite ou orale.
- 7) **Réflexion** : texte qui met de l'avant un essai, une réflexion ou un témoignage personnel.
- 8) **Mise en pages d'une publication imprimée ou électronique** : présentation générale d'une publication, qualité de la page de couverture, qualité et équilibre des photos, équilibre des textes et illustrations qui attirent l'attention.
- 9) **Émission de radio** : une émission ou un épisode d'une série d'émissions.
- 10) **Production audiovisuelle** : une seule production ou deux productions tirées de séries différentes.

## SOUSSION DES CANDIDATURES

- La direction de la publication ou les journalistes pigistes peuvent s'inscrire dans un maximum de **cinq des dix catégories, et ne présenter qu'une candidature par catégorie choisie, sauf pour la catégorie Production audiovisuelle.**
- Le ou les articles ne doivent pas reproduire un texte publié précédemment dans une autre publication, ni reprendre le texte d'une conférence.
- La direction d'une publication ou d'une production ou les journalistes pigistes rempliront le ou les formulaires fournis par l'AMÉCO.
- L'inscription des journalistes ou des pigistes aux Prix d'excellence de l'AMÉCO est acceptée seulement si le membre concerné **a réglé sa cotisation AMÉCO 2020.**
- **Est aussi acceptée l'inscription des journalistes ou des pigistes d'une publication ou d'une production qui a cessé de paraître ou d'être diffusée mais qui avait réglé sa cotisation, au moins jusqu'en 2019.**
- Pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, l'inscription se fera en 2020 par courriel. Les articles soumis devront être envoyés dans un format numérisés PDF à l'adresse [ameco.medias@gmail.com](mailto:ameco.medias@gmail.com). Le nom de l'auteur ainsi que celui de la publication n'ont plus à être cachés pour le jury. Enfin, pour les publications imprimées, une copie du magazine dans lequel se trouve l'article devra être envoyée aux bureaux de l'AMÉCO.
- La direction d'une publication qui soumet une candidature dans la catégorie 8 **doit fournir quatre exemplaires originaux ou imprimés du même numéro envoyés à l'adresse postale de l'AMÉCO.**
- La direction d'une production qui soumet une candidature dans les catégories 9 et 10 **doit fournir quatre copies de la production sur support CD/DVD, ou faire une copie sur une clé USB, ou indiquer le lien Web, en bitly si possible.**
- Les articles ou publications ou productions soumis doivent être parus ou diffusés **entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 30 juin 2020.**

## PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION

### **Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7**

- Pertinence du sujet, percutant, d'actualité
- Angle de traitement original et accrocheur
- Contenu bien documenté
- Style rédactionnel : texte bien structuré; agréable à lire.
- Qualité de la langue

### **Catégorie 8**

- Qualité de la page de couverture
- Équilibre photos, illustrations et textes
- Recherche graphique
- Pertinence des éléments visuels.

### **Catégories 9 et 10**

- Pertinence du sujet, percutant, d'actualité
- Angle de traitement original et accrocheur
- Contenu bien documenté, agréable à écouter ou à visionner
- Qualité technique